



Cumul gratification stage et assédict

Par Visiteur

Bonjour actuellement je perçois l'ARE auprès de pôle emploi, un employeur me propose d'effectuer un stage sous convention AFPR de 4 mois, donc dois-je reclasser mon ARE en AREF au près du pôle emploi? si oui puis-je percevoir à la fois une gratification de stage de la part de l'employeur et mes indemnités assedic sans que cela n'impacte sur leurs montants.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour actuellement je perçois l'ARE auprès de pôle emploi, un employeur me propose d'effectuer un stage sous convention AFPR de 4 mois, donc dois-je reclasser mon ARE en AREF au près du pôle emploi?

Oui, tout à fait c'est obligatoire. Cela ne change en rien les conditions de votre indemnisation au demeurant.

si oui puis-je percevoir à la fois une gratification de stage de la part de l'employeur et mes indemnités assedic sans que cela n'impacte sur leurs montants.

Les indemnités de stage laissées à la libre appréciation de votre employeur sont en principe librement cumulables avec votre AREF, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une rémunération du travail mais bien d'une indemnité de stage.

Très cordialement.